

## «Dans votre café... un sucre, une sucrète ou une feuille de stévia ?»

Par Biloulette 2009

**Qu'est ce que la stévia ? Pourquoi ce boycott incessant malgré de multiples demandes de mise sur le marché ? La stévia serait-elle capable d'endiguer l'obésité dans le monde ?**

Imaginez... vous invitez quelques amis à boire le café et, en guise de sucre vous leurs tendez, non plus l'habituel pot de sucre mais un joli pot de plante...

Il vous suffira de tendre la main pour la délester de l'une de ses feuilles, afin de vous sucrer le bec. Cette plante miracle, devient donc un sérieux concurrent du sucre et autres édulcorants...



Et oui, cette petite maligne possède un pouvoir sucrant 300 fois supérieur à celui du saccharose, mais ce ne sont pas là ses seuls talents. Nous savons depuis 1931 que ses agents édulcorants n'apportent aucune calorie à l'organisme, puisqu'ils ne sont pas absorbés par le corps humain. Ce qui fait de lui, malgré sa nature glucidique, un édulcorant sans aucune valeur nutritive ou calorique (un peu comme la salade). De plus, la Stévia possède des propriétés médicinales intéressantes (Hypoglycémiant, hypotenseur, diurétique, cardiotonique).

De la famille des pissenlits, elle est aussi appelée «Chanvre d'eau». Originaire du Paraguay, peuplé par les indiens Guaranis (premiers consommateurs de cette herbe), elle fut découverte en 1905 par le botaniste Moisés Santiago Bertoni. Les Guaranis l'appelaient *caá-êhê*, ce qui signifie *herbe sucrée*, et l'utilisaient pour adoucir l'amertume du maté. En clair, elle remplaçait le sucre...

**Voici une herbe sauvage dont on a eu bien du mal à rendre l'utilisation légale en France<sup>(1)</sup>.**

Le Japon ne s'y est pas trompé... La stévia y occupe aujourd'hui 40 % du marché des produits sucrants ! Après avoir interdit en 1970 l'usage d'édulcorants artificiels (aspartame et saccharine) pour cause «d'effets négatifs sur la santé», il est le premier à autoriser la culture et la commercialisation de la stévia en 1977.

Pourtant, en 1991 la FDA (Food and Drug Administration) rend illégale l'utilisation de la stévia au Canada et en Europe, affirmant que «sa consommation pourrait être dangereuse à la santé et qu'une étude plus poussée est nécessaire» (Réponse surprenante quand on sait que la consommation d'estragon à haute dose est toxique, et autorisée...). Les japonais estiment eux avoir démontré l'innocuité de la Stévia.

Puis cette même F.D.A. l'autorise en 1995 mais uniquement pour l'ornement. Nous avons le droit de la regarder, mais pas de la manger...

Encore déboutée à l'unanimité<sup>(2)</sup>, une demande de commercialisation des feuilles séchées est à nouveau proposée en 1997 au Parlement Européen. Ce refus s'appuie sur l'avis du C.S.A. (comité scientifique de l'alimentation), qui souligne que «les données disponibles ne sont pas probantes, en particulier sur le plan des spécifications du produit et qu'il n'existe pas de données suffisantes quant

à la toxicologie du produit, permettant de conclure que celui-ci est propre à la consommation humaine »<sup>(3)</sup>.

La situation réglementaire est la même au Canada et aux États-Unis. Du moins jusqu'en 2008, car en décembre, la F.D.A. autorise l'usage d'un dérivé de la stévia pour le Canada et les USA, un an donc avant l'Union Européenne. Coca Cola et Cargill<sup>(4)</sup> obtiennent l'autorisation pour une molécule de synthèse de la stévia (Coca-Cola dépose 24 brevets)...

Pendant ce temps, le marché des produits sucrés flambe, et l'obésité ne cesse d'augmenter !

### «L'obésité, une liberté individuelle ?»

Considérée comme une épidémie par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'obésité fait des ravages. En France, 15 % des enfants sont obèses ou en surpoids (ils seront 25 % en 2020 d'après l'Académie de médecine), plus de 5,3 millions d'adultes obèses et 14,4 millions en surpoids.

**500 millions d'individus concernés sur la planète !** La majeure partie d'entre eux souffre de pathologies liées à leur poids. Le tiers, vit dans les pays en voie de développement<sup>(5)</sup>. L'obésité aux États-Unis, est médaille d'argent des principales causes de décès (300 000 morts par an). La médaille d'or étant détenue par le tabac (environ 400 000 morts par an)<sup>(9)</sup>.

Il faut dire qu'entre 1998 et 2001, les investissements publicitaires français ont augmenté de 42 % pour la confiserie et de 268 % pour les biscuits. Chaque jour, rien que dans les collèges, 100 000 produits de grignotage et boissons sucrées sont écoulés via les distributeurs automatiques. Il faut dire que les propriétaires des machines reversent environ 12 % des bénéfices aux établissements scolaires. La boucle est bouclée...

Evidemment pour les industriels, il faut éviter de faire un lien entre sucre, édulcorant et problèmes de santé publique. Face à l'épidémie d'obésité, ils invoquent l'argument de la «liberté individuelle»<sup>(6)</sup>. Vous m'en direz tant...



La France est un des premiers producteurs au monde de sucre de betterave (34 000 betteraviers). Chaque année, nous engloutissons<sup>(7)</sup> environ 34 kilos de sucre. Onze de plus qu'il y a cinq ans. La consommation des moins de 15 ans est passée de 29 à 39 kilos ! 80 % de ce sucre est pré-incorporé par les industriels dans les aliments et les boissons.

Et l'édulcorant chimique dans tout ça ? Aujourd'hui plus de 6 000 produits sont référencés avec de l'édulcorant... **Dans le Monde, 62 000 tonnes sont consommés par an** (10 000 tonnes pour l'Europe). En 2006 la consommation de saccharose est estimée à 25,5 kg par an et par habitant, soit une moyenne de 70 g/jour !



La stévia va donc directement concurrencer les plus gros lobbies, en se plaçant sur ce marché vampirisé.

Peut-ont espérer un recul de l'obésité mondiale grâce à la stévia ?

Les industriels voyant qu'ils avaient fort à perdre auraient-ils usé de leurs pouvoirs pour éviter l'arrivée de la stévia en Europe ?

Pourquoi les géants des boissons gazeuses, dont la plupart des centres de productions sont aux USA et au Canada, ont eu un an d'avance pour se préparer à diffuser des boissons à base de stévia ?

La stévia est une plante qui se cultive aisément sous nos tropiques, dans nos appartements... Dorénavant, nous pouvons consommer quasi gratuitement l'objet de nos convoitises sucrées, grâce à une graine désormais disponible... Cette éventualité a dû en faire frémir plus d'un...

- (1) : La Stévia raffinée est officiellement devenue un édulcorant autorisé en France le 6 septembre 2009 - Journal officiel, *loi JORF n°0206 du 6 septembre 2009 page 14774 texte n° 6* -
- (2) : document 300DO196 du 22 février 2000
- (3) : (CE) n° 258/97
- (4) : <http://www.cargill.com/products/index.jsp>
- (5) : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ob%C3%A9sité%C3%A9>
- (6) : <http://www.lefigaro.fr/sante/2009/04/09/01004-20090409ARTFIG00010-obesite-de-l-enfant-les-boissons-sucrees-en-cause-.php>
- (7) : [http://insee.fr/fr/insee\\_regions/reunion/themes/revue/revue114/R114\\_march%C3%A9\\_sucre.pdf](http://insee.fr/fr/insee_regions/reunion/themes/revue/revue114/R114_march%C3%A9_sucre.pdf)
- (8) <http://www.web-libre.org/dossiers/aspartame-grossir,5551.html>
- (9) <http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/publications/iss/pdf/iss09-02.pdf>